

Réunion du : 31 mars 2022 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 25

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS.

## 1 – FOOT A 11

### 1.1- Demandes de modification de rencontres.

➤ Championnat U18.

Match N° 50909.1 E-ESN 58 1 contre CS Corbigny 1 du 2 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 10h30.

Demande acceptée.

➤ Championnat U15 poule D1.

Match N° 50821.1 E-Alligny St Amand 1 contre Snid 1 du 2 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 23 avril.

Demande acceptée.

Match N° 50822.1 CS Corbigny 1 contre US Cosne 1

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 15h30.

Demande acceptée.

Match N° 50823.1 E-La Machine 1 contre E-Afgp 58.F 2 du 2 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 7 mai.

Demande acceptée.

➤ Championnat U15 poule D2.

Match N° 50829.2 AS Clamecy 1 contre E-Vauzelles 2 du 16 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 30 avril.

Demande acceptée.

### 1.2- Forfait.

➤ Championnat U15 poule D2.

Match N° 50833.1 AS Clamecy 1 contre US Cosne 2 du 26 mars.

Forfait déclaré de l'équipe de US Cosne 2. **Amende 40 euros**

## 2 – FOOT A 8

### 2.1 - Demandes de modification de rencontres.

- Championnat U13 D2 poule A.

Match N° 50970.1 ASA Vauzelles 1 contre RC Nevers Challuy Sermoise 1 du 26 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 23 avril.

Demande acceptée.

## 3 – FESTIVAL U13

### 3.1 – Finale Départementale le samedi 2 avril à Decize (stade des Halles)

#### Equipes qualifiées :

US COULANGES 1 - FC NEVERS BANLAY 1-2 - FC NEVERS 1 - US COSNE 1-2 - ESN 58 1 - AS CLAMECY 1 - AS GUERIGNY-URZY 1 - E-ST BENIN/MONTIGNY 1 - E-ST PIERRE/SLA 1 - CS CORBIGNY 1 - US LA CHARITE 1 – SNID 1-2 - AFGP 58.F 1

#### Planning horaire :

Arrivée : 08h00 précises

Tests : 08h45

Briefings éducateurs : 08h30

Le tirage au sort de la 1<sup>ère</sup> rotation a été effectué par Mmes Françoise VALLET (Présidente du District), Cécile TOURNOIS (secrétaire) et Anais TENAILLE (secrétaire comptable) :

- 1) AS Clamecy contre CS Corbigny
- 2) US Coulanges contre US Cosne 1
- 3) SNID 2 contre AFGP 58.F
- 4) FC Nevers Banlay 1 contre SNID 1
- 5) E. St Pierre/SLA 09 contre US La Charité
- 6) FC Nevers contre US Cosne 2
- 7) E. St Benin/Montigny contre ESN 58
- 8) FC Nevers Banlay 2 contre AS Guérigny Urzy

## 4 – FOOTBALL D'ANIMATION

### 4.1 – Plateaux U11 le 2 avril 2022.

#### **Site d'accueil : JS MARZY**

Matches à réaliser : ~~US Coulanges~~ (**absent excusé**) contre US Cosne – RC Nevers Challuy Sermoise contre JS Marzy

#### **Site d'accueil : AFGP 58.F**

Matches à réaliser : AFGP 58.F contre FC Nevers Banlay – AS St Père contre Snid

#### **Site d'accueil : AFGP 58.F 2**

Matches à réaliser : Snid 2 contre E-Moulins/Chatillon – ASA Vauzelles contre Afp 58.F 2

**Site d'accueil : FC NEVERS et LA MACHINE**

Matches à réaliser : FC Nevers contre FC Château/Arleuf – UF La Machine contre CS Corbigny

**Site d'accueil : SNID 3 (formule plateau)**

Afp 58.F 3 - FC Château/Arleuf 2 – Snid 3 – AS Charrin

**Site d'accueil : LA CHARITE 2 (formule plateau)**

US Cosne 2 – US La Charité – AS Varzy – US La Charité 2 – FC Nevers 2

**Site d'accueil : ESN 58 (formule plateau)**

RC Nevers Challuy Sermoise 2 – ESN 58 – E. ~~St Pierre~~/SLA (**St Pierre absent excusé**) – JS Marzy 2 – JS Marzy 3

**Site d'accueil : AS St Benin (formule plateau)**

US Coulanges 2 – AS St Benin – AS Clamecy – V Prémery – AS Guérigny Urzy

4.2 - Plateaux U9 le 2 avril.

**Site d'accueil**

E-Alligny St Amand  
CS Corbigny  
US Coulanges  
AS Guérigny Urzy  
AS Chaulgnes  
US Moulins

**Clubs visiteurs**

US Cosne – AS Pouilly – AS St Père – AS Varzy – AS Clamecy  
AS St Benin – FC Château/Arleuf – US Chatillon – AS Cercy  
JS Marzy – RC Nevers Challuy Sermoise – US La Charité – CS Chantenay  
Afp 58.F – ~~US St Pierre~~ (**absent excusé**) – AS St Eloi – SLA 09 – V Prémery  
ALSC Montigny – FC Nevers – ASA Vauzelles – FC Nevers Banlay  
UF La Machine – AS Charrin – Snid – ESN 58

4.3 - Plateaux U7 le 2 avril.

**Site d'accueil**

ASA Vauzelles  
RC Entrains  
US Cosne  
ALSC Montigny  
SLA 09

**Clubs visiteurs**

Afp 58.F – US Coulanges – JS Marzy – AS St Benin  
US La Charité – AS Pouilly – AS St Père – AS Varzy  
AS Guérigny Urzy – AS Clamecy – V Prémery  
UF La Machine – AS Charrin – FC Château/Arleuf – CS Chatillon – US Lormes –  
CS Corbigny  
Snid – ESN 58 – RC Nevers Challuy Sermoise – ~~US St Pierre~~ (**absent excusé**)

**5 – INFOS CLUBS**

**La commission déplore de plus en plus le manque de respect de la procédure de changement d'une rencontre, les accords entre éducateurs sans en avertir le secrétariat et bien d'autres comportements qui mettent en difficulté l'organisation de nos calendriers. Il est nécessaire que chacun prenne conscience de son rôle et soit le maximum dans l'anticipation de sa mission et ce pour le bon déroulement de nos championnats.**

**A prendre en compte également que le fait d'annuler une rencontre au dernier moment met en péril la certification de nos jeunes arbitres puisqu'ils ne peuvent répondre à un minimum requis de rencontres arbitrées.**

- **Championnat U18**

Afin d'équilibrer la phase retour du championnat U18, certains matchs pourront être inversés.

**Rappel :**

- **Demande de modification d'une rencontre ou modification d'horaire.**

**Appliquer impérativement la procédure réglementaire stipulée page 120 de l'annuaire du District de La Nièvre de Football.**

**Allègement /Tolérance** (Foot à 11 et à 8) :

Une rencontre non jouée à la date initialement prévue (ou repositionnée) pourra être jouée dès le mercredi suivant à la seule condition qu'un courriel d'information des deux clubs soit adressé au secrétariat du District au plus tard le lundi minuit. Ce mail devra bien entendu préciser l'heure de la rencontre et le lieu.

**Si ces conditions n'étaient pas respectées, la rencontre serait considérée comme jouée sans l'accord de la commission et une amende sera infligée aux deux clubs.**

Comme la saison dernière, une rencontre non jouée et non repositionnée sera systématiquement reportée au mercredi 20 juin (**date fictive**) afin que les clubs puissent saisir une demande de report via « FootClubs ».

Le Président, Alain BUCHETON.



*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*